

Rectorat - DPES 2 Enseignement privé

## Candidature à la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération des PROFESSEURS CERTIFIES au titre de l'année 2024

(Liste d'intégration - articles R. 914-66 et R. 914-74 modifiés)

I - Situation actuelle	
Nom : Nom de jeune fille : Prénoms : Date de naissance : Etablissement d'exercice (nom, ville) : Grade : Date d'entrée dans le grade : Discipline: Ancienneté de service:	Colonne réservée au Rectorat
II - Titres (joindre obligatoirement les pièces justificatives)	Titres
AE titulaires de la licence ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 3 années : 40 points ou AE titulaires du master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au mois 5 années : 50 points ou AE promus par liste d'aptitude : 40 points Ces points ne sont pas cumulables.  MA-CD titulaires de la licence ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 3 années : 40 points ou MA-CD titulaires du master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 5 années : 50 points  Ces points ne sont pas cumulables.	
III - Echelon au 31 août 2023 (joindre obligatoirement les pièces justificatives)	Echelon
Echelon au 31 août 2023 Date d'accès dans cet échelon :	
IV - Candidatures multiples	
1/ En cas d'inscription sur les listes d'intégration et sur les listes du tour extér précisez votre choix préférentiel:    Iliste d'intégration   Iliste tour extérieur	
2/ En cas de double inscription, sur la liste d'intégration de professeur certifié précisez votre choix préférentiel :  liste d'intégration de professeur certifié  liste d'intégration de professeur certifié	gration de PLP
précisez votre choix préférentiel :	
précisez votre choix préférentiel :  liste d'intégration de professeur certifié  Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts	gration de PLP